



HAL
open science

Master Droit des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02028594

HAL Id: hceres-02028594

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028594>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit des affaires

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit des affaires* de l'Université de Strasbourg est un master en formation initiale. La première année est commune à tous les étudiants. La deuxième année est divisée en six spécialités : *Droit et gestion de patrimoine* ; *Droit du multimédia et des systèmes d'information* ; *Juriste et conseil d'entreprise* (DJCE) ; *Juriste sécurité financière* ; *Droit bancaire et financier* ; *Conseiller patrimonial agence* (CPA).

Chaque spécialité définit ses règles propres en matière de recrutement, d'effectif, de formation, d'organisation ; les objectifs des uns et des autres sont largement différents. En outre, peu de liens unissent la première et la deuxième année. L'étanchéité de chaque spécialité rend délicate l'appréciation globale de la formation. Les spécialités bénéficient toutefois d'une reconnaissance forte par les milieux universitaires et professionnels.

Analyse

Objectifs
<p>La première année n'identifie aucun objectif. Les objectifs ne sont précisés qu'en ce qui concerne la deuxième année. A ce titre, chaque spécialité identifie ses propres objectifs en termes de compétence métier et d'insertion professionnelle. Le degré de précisions de chacun est suffisant. On constate toutefois plusieurs recoupements entre spécialités. Plusieurs spécialités indiquent permettre l'insertion des diplômés dans le secteur bancaire. Les spécialités <i>Conseiller patrimonial agence</i> CPA, <i>Droit bancaire et financier</i> et <i>Droit et gestion du patrimoine</i> sont très proches ; leur fusion pourrait être pertinente.</p> <p>Pour sa part, la spécialité <i>Droit du multimédia et des systèmes d'information</i> est très originale par rapport aux autres spécialités. Il n'est pas certain que son placement dans le master <i>Droit des affaires</i> soit totalement justifié. A tout le moins, un manque de cohérence peut être signalé. Cette spécialité contient de possibles recoupements avec les formations offertes par le centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI). Il pourrait être envisagé de fusionner ces formations.</p>
Organisation
<p>La mention est organisée en quatre semestres. La première année forme un tronc commun aux six spécialités. Les matières optionnelles sont nombreuses grâce à une bonne mutualisation avec les autres masters. La mutualisation contient un effet pervers potentiel : les étudiants sont peu guidés vers une correcte spécialisation. La spécialité <i>Droit du multimédia et des systèmes d'information</i> ne contient aucun enseignement de pré-spécialisation conduisant vers ce parcours ; le choix des étudiants vers cette spécialité apparaît résulter d'un fort hasard. D'une manière générale, cette spécialité semble peu connectée avec la mention.</p>

<p>L'organisation de la deuxième année de master paraît trop différente entre chaque spécialité pour en tirer un quelconque enseignement. Cela révèle surtout que le master n'est pas envisagé comme un diplôme unique. On sait ainsi que la spécialité <i>Droit du multimédia et des systèmes d'information</i> est organisée sur deux promotions : l'une suit des cours en présentiel, l'autre suit les cours exclusivement en ligne. Aucune autre spécialité n'offre cette modalité pédagogique. La spécialité <i>Droit bancaire et financier</i> propose deux parcours : <i>Droit bancaire</i> et <i>Droit des marchés financiers</i>.</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>Les informations données sont assez disparates d'une spécialité à l'autre, ce qui rend difficile une appréciation globale de la mention. Chaque spécialité fait état de liens et de partenariats locaux, parfois nationaux. Ainsi, la spécialité <i>Juriste et conseil d'entreprise</i> intègre le réseau DJCE-FNDE, la spécialité <i>Juriste sécurité financière</i> a noué un partenariat avec la gendarmerie nationale... On note aussi une coopération internationale : la spécialité <i>Droit bancaire et financier</i> fait état de l'existence d'un double diplôme avec l'Université de Zurich et de liens avec l'Université de Luxembourg.</p> <p>La spécialité <i>Droit du multimédia et des systèmes d'information</i> est originale quoique partiellement redondante avec d'autres spécialités du champ.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique de la première année de master n'est pas précisée. L'équipe pédagogique de la deuxième année est différente pour chaque spécialité ; la coordination des équipes et les équipes enseignantes sont chaque fois distinctes. Il n'y a donc pas de mutualisation des cours.</p> <p>Le dossier fait état d'enseignants de haute compétence et venant de divers horizons (universitaires, professionnels...). Les équipes pédagogiques font participer des praticiens du droit de l'ensemble des domaines au sein desquels l'intégration des étudiants est visée sans pour autant que l'on connaisse la proportion des intervenants. Certains enseignants de l'université participent à plusieurs spécialités. Il pourrait donc être utile de mutualiser certains cours.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>La première année accueille entre 200 et 250 étudiants. Les spécialités ont des effectifs beaucoup plus réduits. Chacune fait état de sa propre procédure de recrutement. Ainsi, la spécialité <i>Droit et gestion du patrimoine</i> a un effectif moyen de 15 étudiants ; la spécialité <i>Droit du multimédia et des systèmes d'information</i> a, pour ses deux promotions, entre 40 et 50 étudiants ; le <i>DJCE</i> et la spécialité <i>Droit bancaire et financier</i> ont un recrutement mixte d'une trentaine d'étudiants (diplômés d'un master 1 en droit des affaires et diplômés d'un IEP) ; la spécialité <i>Juriste sécurité financière</i> a un effectif moyen de 20 étudiants ; la spécialité <i>Conseiller patrimonial agence</i> (CPA) comprend 20 à 25 étudiants.</p> <p>Chaque spécialité fait état d'un taux de réussite très élevé et d'une insertion professionnelle très bonne sans pour autant que le dossier ne fournisse de statistiques. Ainsi, pour la spécialité <i>Droit et gestion de patrimoine</i>, la spécialité <i>CPA</i> et la spécialité <i>Juriste sécurité financière</i>, tous les diplômés seraient recrutés à l'issue de la formation.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>La mention est adossée à l'équipe Droit des affaires (UMR Droit, religion, entreprise et société, DRES) et à l'ED Droit, science politique et histoire.</p> <p>En première année, la place de la recherche est limitée. En deuxième année, la place donnée à la recherche varie selon les formations. Le plus souvent il est demandé aux étudiants la rédaction d'un mémoire (mémoire de recherche ou mémoire en lien avec un stage) ; certaines spécialités n'ont pas de tel mémoire. Le dossier fait aussi état de formations à la documentation, dont la pertinence n'est pas avérée.</p> <p>Il est fait état de quelques poursuites en doctorat pour chaque spécialité : quatre étudiants issus de la promotion de 2009-2010, un issu de la promotion de 2012-2013.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>En première année de master une journée des métiers est organisée en novembre pour informer les étudiants. Au-delà, les travaux dirigés sont l'élément permettant progressivement de tenir compte de la professionnalisation de la formation.</p> <p>En deuxième année, chaque spécialité expose sa vocation professionnelle et les outils dédiés : interventions de praticiens dans tous les cas, aide à la recherche de stages... Dans la spécialité <i>Droit du multimédia</i>, la formation repose sur des exercices transversaux imaginés à partir de contentieux réels ou d'hypothèses contentieuses courantes. Une certification est accordée pour la spécialité CPA qui a obtenu l'accréditation d'un organisme européen de certification</p>

<p>EFPA (<i>European Financial Planning Association</i>) au niveau <i>financial adviser</i>. En outre ce cursus a vocation à être enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).</p>
<p style="text-align: center;">Place des projets et des stages</p>
<p>En première année, les étudiants sont encouragés à faire un stage par l'acquisition de trois crédits ECTS complémentaires. En deuxième année, la place donnée aux stages dépend de la spécialité, les périodes de stages durent entre deux et six mois (voire un apprentissage d'un an dans la spécialité <i>Juriste sécurité financière</i>). Dans la spécialité <i>CPA</i>, la formation est en alternance, sans qu'il ne soit précisé si les étudiants concluent des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. Toutes les spécialités font état de la facilité pour les étudiants de trouver un stage conforme aux exigences du diplôme, démontrant les liens avec le secteur professionnel. L'existence d'une évaluation du stage est mentionnée uniquement pour la spécialité <i>Droit du multimédia</i>. La maquette ne propose pas de projets tuteurés.</p>
<p style="text-align: center;">Place de l'international</p>
<p>L'accueil d'étudiants étrangers, dès le M1, montre l'attractivité internationale du master. Ils étaient 36 en 2013-2014, 41 en 2014-2015 et 49 en 2015-2016. De nombreux accords Erasmus sont conclus. Les enseignements sont tous dispensés en langue française. 15 heures de formation par semestre visent à l'acquisition d'une langue étrangère ce qui est peu. En première année, il existe un DU de terminologie juridique anglaise auquel les étudiants peuvent s'inscrire à titre facultatif. Dans la 2^e année de master, la place donnée à l'international repose notamment sur la faculté donnée aux étudiants de réaliser leur stage à l'étranger, notamment à Luxembourg lorsque la formation intéresse les entreprises et les banques de cet Etat. Des heures d'enseignement de l'anglais juridique sont également proposées. Il manque en revanche des enseignements juridiques en langue anglaise.</p>
<p style="text-align: center;">Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>En 1^e année, les recrutements sont issus pratiquement en intégralité des étudiants ayant validé une licence en droit. Une commission pédagogique présidée par le vice-doyen en charge des masters examine les candidatures afin de vérifier l'acquisition, par les étudiants, des prérequis indispensables à la poursuite d'études dans la formation. Il est encore indiqué divers procédés pour aider l'accueil des primo arrivants. Des dispenses de suivi des TD sont accordées aux étudiants salariés. En 2^e année, chaque spécialité opère son propre recrutement. Pour aider à la réussite des étudiants, certaines spécialités ont mis en place des dispositifs de soutien ou de mises à niveau sur les matières les plus importantes (droit international privé, droit des obligations...). Dans la spécialité <i>Juriste sécurité financière</i>, un cours consacré à du coaching vise à aider les étudiants dans leur insertion professionnelle. Quelques passerelles sont mises en place entre les spécialités pour permettre de modifier l'orientation professionnelle ou la renforcer en effectuant une seconde spécialité. Le dispositif n'est toutefois pas expliqué.</p>
<p style="text-align: center;">Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Au cours de la 1^e année, les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Les modalités d'enseignement sont plus originales dans la spécialité DJCE où l'enseignement est organisé à partir de cas. La place du numérique est renforcée notamment par l'importance donnée à la plateforme Moodle utilisée par les professeurs et les étudiants. Cette plateforme est également utilisée en 2^e année, par certaines spécialités. La place du multimédia est particulièrement grande dans la spécialité <i>Droit du multimédia</i> qui peut être suivi entièrement à distance. Cette spécialité contient toutefois une formation présentielle classique. Il n'est jamais fait mention de la possibilité de passer le C2i (certification informatique et internet) niveau 2 Métiers du droit.</p>
<p style="text-align: center;">Evaluation des étudiants</p>
<p>L'évaluation des étudiants au cours de la 1^e année est classique : contrôle terminal et contrôle continu pour les matières à TD. Les épreuves sont écrites ou orales, mais l'oral est rare. Les jurys sont composés de l'ensemble des intervenants. En 2^e année, il est difficile de synthétiser les différentes modalités d'évaluation des étudiants très différentes d'une spécialité à l'autre. Dans l'ensemble, le choix est fait d'évaluer les étudiants de la manière la plus proche de leur future activité professionnelle. Des épreuves tirées de cas pratiques sont fréquemment utilisées. Il serait utile d'harmoniser les règles d'examen.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le dossier ne témoigne d'aucun dispositif particulier au cours de la 1^e année.</p> <p>Au cours de la deuxième année, sont organisés de manière régulière des autoévaluations. L'objectif est de permettre aux étudiants de corriger d'éventuelles failles dans la méthode d'apprentissage des connaissances ou de travail. Cela vaut pour toutes les spécialités.</p> <p>Des fiches RNCP existent pour toutes les spécialités et sont claires.</p> <p>Il n'est pas fait état d'autres éléments d'appréciation.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est organisé par l'université sans que les résultats ne soient très probants eu égard au faible nombre de réponses. Ainsi, pour la promotion de 2012-2013, 75 personnes ont répondu sur une population de 122 personnes. Les enquêtes réalisées par l'observatoire ont lieu trois ans après leur diplomation alors que les étudiants ne disposent plus de leur adresse électronique universitaire.</p> <p>Un suivi propre à chaque spécialité est organisé à partir des associations d'anciens ou de rencontre annuelles.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.</p> <p>En 1^e année, les équipes pédagogiques sont réunies trois à quatre fois par an afin de discuter des pratiques pédagogiques et réfléchir à l'amélioration de la formation. L'université organise une campagne d'évaluation étudiante anonyme.</p> <p>En 2^e année, il ne semble exister aucun conseil de perfectionnement dans aucune spécialité. Des processus sont toutefois parfois mis en place. En particulier, des évaluations sont transmises, dans certaines spécialités, aux étudiants. Leurs retours sont utilisés pour améliorer le contenu du master. De même, les observations des maîtres de stage peuvent servir à faire évoluer le contenu d'une spécialité.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Des spécialités de deuxièmes années variées et de qualité, offrant des partenariats importants, nationaux, voire internationaux (Université de Zurich).
- Des équipes pédagogiques d'excellence.

Points faibles :

- Absence d'harmonisation au sein des spécialités, qui nuit à la cohérence de la mention.
- Recouvrements entre deux spécialités de la mention (les spécialités *CPA* et *Droit et gestion de patrimoine*).
- La spécialité *Droit du multimédia et des systèmes d'information* semble artificiellement rattachée à la mention.
- Absence de mutualisation des cours en deuxième année.
- Absence d'un conseil de perfectionnement de la mention.

Avis global et recommandations :

Le master *Droit des affaires* de l'Université de Strasbourg est composé de plusieurs spécialités liées au droit des affaires. Elles interviennent toutes dans le champ du droit bancaire et financier. La formation est donc rattachée de manière pertinente au champ revendiqué. Le master n'est pas suffisamment pensé comme un master en deux ans, mais trop comme une première année commune, sans lien précis avec les spécialités proposées en deuxième année. Les spécialités sont trop nombreuses et trop autonomes. Il faudrait songer à améliorer la mutualisation entre les différentes spécialités. Le master pourrait être modifié par disparition ou fusion de certaines spécialités dont les spécificités n'apparaissent pas de manière évidente. Ainsi, il conviendrait sans doute d'envisager des rapprochements avec les mentions *Droit de la propriété intellectuelle* et *AES spécialité Gestion et droit de l'économie numérique*.

Enfin, il convient que le master se dote d'un conseil de perfectionnement permettant de juger de la cohérence des deux années du master et des différentes spécialités proposées et puisse au vu d'éléments tels que le taux d'insertion ou l'évaluation des enseignements faire des propositions d'amélioration.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Master

Mention : *Droit des affaires*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr